



Rapport annuel d'activité 2015-2016

du comité des usagers et des conseils des jeunes
du Centre jeunesse de la Montérégie

*Rédigé Geneviève Lecours,
Agente de liaison du comité des usagers*

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------|
| 1. Mot de l'exécutif du comité des usagers..... | p.5 |
| 2. Les Fonctions légales..... | p.7 |
| 3. Le mandat du comité des usagers..... | p.7 |
| 4. Les réalisations 2014-2015..... | p.8 |
| 5. Les membres du comité des usagers du CJM..... | p.10 |
| 6. Coordonnées de l'exécutif et de la personne ressource..... | p.11 |
| 7. Le bilan 2014-2015..... | p.12 |
| 8. Assistance, accompagnement et références 2014-2015..... | p.15 |
| 9. Conclusion..... | p.18 |
| 10. Le bilan financier..... | p.19 |

LE MOT DE L'EXÉCUTIF DU COMITÉ DES USAGERS

Ce fut une année mouvementée et riche en apprentissages pour tous les membres du comité des usagers. En plus de l'entrée en poste de notre nouvelle agente de liaison au mois de mai, trois de nos membres se sont joints à la nouvelle structure du C.U.C.I. Ceux-ci ont eu à faire valoir le caractère distinct et les enjeux particuliers de notre mandat auprès des usagers du Centre Jeunesse.

Nous avons également entrepris des démarches pour mieux comprendre les situations d'aliénation parentale. Dans ce but, nous avons rencontré Richard Côté du CDP et l'agente de liaison, Geneviève Lecours a assisté à des ateliers sur le sujet.

Dans la foulée des problèmes de fugues affectant le Centre jeunesse de Laval, une représentante du projet Mobilis est venue nous rencontrer. Par ailleurs, Madame Lecours, ainsi que les animateurs des conseils des jeunes, a suivi une formation sur les droits de la personne, donnée par Equitas.

Suite à notre invitation, la coordonnatrice aux ressources d'hébergement est venue nous expliquer le processus d'évaluation pour l'hébergement des enfants, soit en famille d'accueil, soit dans une ressource intermédiaire. Par ailleurs, une présentation sur le programme d'encadrement intensif en réadaptation au CJM a eu lieu.

Tous les membres de notre comité ont participé à l'élaboration du sondage sur la satisfaction de la clientèle et nous avons présenté le projet « Un week-end pour l'avenir ».

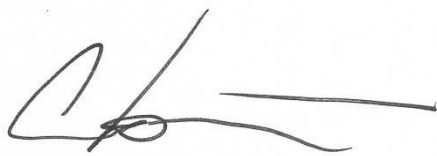
Enfin, Madame Lecours a rencontré la nouvelle commissaire aux plaintes et, comme à chaque année, nous avons participé au RPCU et à la rencontre annuelle de l'alliance des comités des usagers.

Nos efforts pour rendre notre comité plus visible et accessible à tous les usagers du Centre Jeunesse Montérégie Est portent leurs fruits; c'est ce dont fait foi l'augmentation du travail sur le terrain, de l'agente de liaison. D'ailleurs, nous sommes en discussion avec la Fondation des centres jeunesse afin d'être plus représentés lors de certaines de leurs activités de financement.

Évidemment, il faut faire mention de l'excellent travail que nos 4 comités de résidents ont fait pendant toute l'année. Nous souhaitons souligner leur grande implication et leur souci d'améliorer sans cesse la qualité de vie des jeunes en hébergement.

Pour terminer, c'est avec beaucoup de gratitude que nous remercions tous les membres du comité des usagers; leur implication bénévole, alliée à leur dévouement au bien-être des jeunes et à l'amélioration des services, donne sa raison d'être à notre comité.

Lucie Harbec, Présidente et trésorière



Christine Fort,
Vice-Présidente
comité des usagers du CJMontérégie



Lucie Harbec,
Présidente et Trésorière
comité des usagers du CJMontérégie

LES FONCTIONS LÉGALES

Les fonctions du comité des usagers prévus à l'article 212 de la LSSSS sont de :

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;
3. Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;
4. Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);
5. S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;
6. Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1.

L'article 209.0.1 fait référence aux lieux d'hébergement pour lesquels il n'y a pas de comité de résidents (conseil des jeunes), soit parce qu'une installation a moins de 10 lits ou parce que la durée moyenne du placement est de moins de 6 mois. L'établissement, dans ces cas-là, a le choix de regrouper l'installation avec d'autres pour former un comité de résidents, ou alors de confier l'exercice des fonctions au comité des usagers. Dans les deux cas, l'établissement doit évaluer annuellement l'efficacité de la mesure choisie et faire les changements nécessaires. Le comité des usagers doit évaluer, en vertu de sa 6^e fonction, l'efficacité de ces derniers.

En ce qui concerne les Comités des résidents (conseil des jeunes), ils doivent accomplir les trois premières fonctions de l'article 212. Puisque les représentants sur les comités de résidents au Centre jeunesse de la Montérégie ont la particularité d'être âgés de 6 et 18 ans, les fonctions sont adaptées à l'âge, au contexte et aux capacités de chacun.

1. LE MANDAT

Selon le cadre de référence émis par la direction de la qualité du MSSS, juin 2006 :

*« Le mandat du comité des usagers et des comités de résidents est d'être **le gardien des droits des usagers**. Ces comités doivent veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Ils sont l'un des porte-parole importants des usagers auprès des instances de l'établissement.*

***Le respect des droits des usagers, la qualité des services et la satisfaction de la clientèle constituent les assises qui guident leurs actions.** Ils doivent avoir une préoccupation particulière envers les clientèles les plus vulnérables et travailler à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées. »*

Le mandat d'un comité des usagers est donc d'être le porte-parole des usagers de son établissement, en s'assurant du respect des droits et libertés de chacun, et en travaillant à l'amélioration continue des services reçus et du milieu de vie de ces derniers. Il en va de même pour les conseils des jeunes, cependant leur mandat s'effectue dans le cadre de leur campus uniquement.

3. LES RÉALISATIONS 2015 -2016

1. Poursuivre la visibilité du comité des usagers.

Tout au long de l'année, le comité des usagers du centre jeunesse de la Montérégie a continué la promotion des droits des usagers, tant auprès des usagers que des divers services du Centre Jeunesse. Pour ce faire, plusieurs activités ont été organisées par le comité. Plusieurs invités se sont déplacés lors de nos rencontres mensuelles pour nous présenter et démystifier leur travail, leurs pratiques ou leurs projets.

Invités aux réunions :

- Maurice Carrier Coordonnateur des équipes RTS (La LPJ démystifiée)
- Kim Dubreuil Coordonnatrice aux ressources d'hébergement (processus d'évaluation pour l'hébergements des jeunes
- Jean Babin et Josée Dubé, membre du CU de Pierre-Boucher
- Chantal Beauregard (Directrice adj. Prog. Jeunesse – Hébergement) et Marie-Lynn Courchesne : Présentation sur l'encadrement intensif en hébergement.
- Nancy Veillet : Projet Mobilis
- Projet un week end pour l'Avenir
- Martin Goulet (APPR) Présentation sur le sondage de satisfaction de la clientèle

L'agente de liaison avait comme objectif de faire connaître le Comité plus largement et auprès de plus de services, elle a donc effectué de courtes présentations auprès de plusieurs équipes et services tout au long de l'année.

Services visités :

- Comité de gestion DPJ (Josée Morneau)
- Comité de gestion équipe E/O St-Hubert (Annie Labonté)
- Comité de gestion équipe Enfance (Andrée Milot)
- Visite des quatre campus (Longueuil, St-Hyacinthe, Valleyfield et Chambly) et de leurs unités.

Selon son mandat, l'Agente de liaison se doit de participer à un minimum de 2 rencontres de conseils des jeunes par campus. Celles-ci ont toutes été effectuées, totalisant 10 rencontres durant l'année.

Autre réalisations

- La présence des membres du comité des usagers à un souper sur le campus avec les jeunes.
- L'accompagnement de la clientèle des centres jeunesse de la Montérégie lors de diverses rencontres avec leurs intervenants respectifs aura aussi permis de se faire connaître autrement.
- Tenue de l'Assemblée générale annuelle en septembre 2015.
- Utilisation de l'Intranet et du service de communication à l'interne pour faire la promotion des activités du Comité des Usagers.

2. Consolider le rôle et l'implication du conseil des jeunes dans leur campus

Tout au long de l'année, l'agente de liaison du comité des usagers s'est déplacée à un minimum de 2 réunions des conseils des jeunes par campus. Le but de ces présences était d'assurer le bon fonctionnement des conseils des jeunes, d'avoir un portrait réaliste des diverses insatisfactions des jeunes en hébergement, et de faire la promotion des droits des usagers et la promotion du comité des usagers du CJM.

3. Poursuivre le recrutement des membres au sein du comité des usagers

L'agente de liaison en poste a été en mesure de recruter deux nouveaux membres cette année pour un total de 7 membres.

4. LES MEMBRES DU COMITÉ DES USAGERS ET DE L'EXÉCUTIF

4.1 Le comité des usagers

| NOM | PRÉNOM | USAGER OU AUTRE | RÔLE |
|--------------------|------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| HARBEC | LUCIE | ANCIEN USAGER | PRÉSIDENTE |
| FORT | CHRISTINE | ANCIEN USAGER | VICE-PRÉSIDENTE |
| LACHAPPELLE | RICHARD | ANCIEN USAGER | MEMBRE |
| MAILLOUX | JEANNINE | ANCIEN USAGER | MEMBRE |
| CHAMPAGNE | CLAUDETTE | ANCIEN USAGER | MEMBRE |
| LECOURS | GENEVIÈVE | AUTRE | AGENTE DE LIAISON |
| BELZILE | FRANCIS | AUTRE | PERSONNE RESSOURCE |
| FRANCE | BROCHU | ANCIEN USAGER | MEMBRE |
| JAN | MYSZAK | ANCIEN USAGER | MEMBRE |

4.2 Coordonnées des membres de l'exécutif – Personne ressource

| NOM | RÔLE |
|--|---|
| <p>Mme Geneviève Lecours 575 Adoncour Longueuil (Qc) J4G2M6 tel : 450-679-5433 cel : 514-213-2303 comite-usagers.cj16@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>AGENTE DE LIAISON DU COMITÉ DES USAGERS</p> |
| <p>Mme Lucie Harbec 30, rue Bélair Granby (Qc) J2G 7N9 tel : 450-372-0241 Bur : 450- 534-7895 lharbec@ca.ibm.com lharbec@hotmail.com</p> | <p>PRÉSIDENTE ET TRÉSORIÈRE</p> |
| <p>Mme Christine Fort 1286, rue Buies St-Bruno (Qc) J3V 2T6 tel : 514-773-6113 fortchristine0@gmail.com</p> | <p>VICE PRÉSIDENTE</p> |
| <p>M. Francis Belzile 575, rue Adoncour Longueuil (Qc) J4G 2M6 tel : 450-928-5146 #15146 francis.belzile.cj16@ssss.gouv.qc.ca</p> | <p>PERSONNE RESSOURCE</p> |

5. BILAN

Plusieurs actions ont été posées durant l'année, afin de pourvoir aux six (6) fonctions du comité des usagers.

5.1 Bilan des objectifs 2015-2016

1. Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;

- Distribution du dépliant du comité des usagers dans tous les points de services, à toutes les familles, ainsi qu'à tous les jeunes hébergés.
- Assistance téléphonique auprès des usagers par l'agent de liaison
- Présence de l'agente de liaison lors de 10 conseils des jeunes (réparties sur les 4 campus)
- Accompagnement de la clientèle lors de diverses rencontres avec leurs intervenants, chefs d'unités, réviseurs, etc.
- Tournée de l'agente de liaison sur les différents campus, ainsi que dans les différents points de services.
- Participation à l'exécutif de l'Alliance des comités des usagers des Centres Jeunesse du Québec.
- Élaboration d'un vidéo promotionnel sur le comité des usagers (fait par les stagiaires du Cégep Édouard-Monpetit)
- Distribution d'outils promotionnels du Comité des Usagers
- Formation EQUITAS sur les droits des jeunes (6-12 ans et 12-17ans)

2. Promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers et évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus de l'établissement;

- Accompagnement des usagers lors de diverses rencontres avec leurs intervenants
- Participation à l'élaboration du sondage sur la satisfaction de la clientèle des Centres Jeunesse de la Montérégie.
- Consultation lors de changements majeurs dans les campus
- Rencontres fréquentes avec le CLPQS
- Présence lors de 10 conseils des jeunes (comités de résidents)
- Participation active à l'exécutif de l'Alliance des Comités des usagers du Québec

3. *Défendre les droits et les intérêts collectifs des usagers ou, à la demande d'un usager, ses droits et ses intérêts en tant qu'usager auprès de l'établissement ou de toute autorité compétente;*

- Support téléphonique et accompagnement de la clientèle lors de rencontres avec la DPJ.
- Collaboration et références de dossiers au CLPQS, Mme Sylvie Côté.
- Réunion du comité des usagers: l'Agente de liaison informe les membres des préoccupations et des insatisfactions des usagers, et cela mensuellement.
- Participation à l'exécutif de l'Alliance, et à la rencontre annuelle de l'Alliance.
- Présence de l'Agente de liaison à divers comités de gestion des directions, ainsi qu'à certaines réunions de coordination des équipes afin de transmettre les préoccupations et les insatisfactions des comités des usagers.
- Référence au CAAP (Centre d'aide et d'assistance aux plaintes de la Montérégie)
- Référence au CDPDJ

4. *Accompagner et assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend y compris lorsqu'il le désire porter une plainte conformément aux sections I, II et III du chapitre III du titre II de la présente loi ou en vertu de la Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux (chapitre P-31.1);*

- Accompagnement lors de diverses rencontres avec la DPJ: L'agente de liaison a procédé à 71 accompagnements entre le mois de juin et mars 2015.
- Assistance téléphonique: L'agente de liaison a reçu un total de 338 appels au courant de l'année.
- Référence au CLPQS: L'agente de liaison a référé une vingtaine de dossier au CLPQS.

5. *S'assurer, le cas échéant, du bon fonctionnement de chacun des comités de résidents et veiller à ce qu'ils disposent des ressources nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;*

- L'agent de liaison est présent aux différentes réunions du comité des usagers.
- L'agent de liaison participe à au moins 2 rencontres annuels de chacun des conseils des jeunes.
- L'agent de liaison participe à au minimum deux rencontres de fonctionnement avec les animateurs de conseils des jeunes.
- Le comité des usagers reçoit la formation du RPCU sur le fonctionnement d'un comité des usagers.
- L'agent de liaison rencontre tous les animateurs des conseils des jeunes au minimum 3 fois par année afin d'assurer le bon fonctionnement des conseils, et de faire les suivis appropriés.

6. *Évaluer, le cas échéant, l'efficacité de la mesure mise en place en application des dispositions de l'article 209.0.1.*

7. *Évaluer le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services obtenus.*

- Participation à l'élaboration du sondage sur la satisfaction de la clientèle des Centres Jeunesse de la Montérégie.
- Présentation des résultats du sondage lors d'une réunion du comité des usagers.
- Élaboration de rapports mensuels statistiques sur les insatisfactions de la clientèle.

Le comité des usagers du CJ de la Montérégie utilise depuis 2013 un outils statistiques afin de comptabiliser toutes les actions faites par l'agent de liaison en poste. Les assistances téléphoniques et accompagnements étant nombreux avec cette clientèle, voici le portrait des activités relevées pour l'année 2015-2016.

Cette année, le comité des usagers a été plus actif que jamais au niveau des accompagnements de la clientèle, par assistance téléphonique ou par accompagnements. Au total, l'agente de liaison a répondu ou retourné 338 appels téléphoniques, faits 71 accompagnements de clientèle, 4 rencontres supports avec des partenaires et a eu 16 autres rencontres (avec la clientèle seule). De tous ses dossiers, nous avons dénombré 112 nouveaux usagers qui ont fait appels au comité. Il est important de souligner que les accompagnements montent en flèche depuis 2 ans (2013-14 : 43 accompagnements. 2014-15: 53 accompagnements)

| PROVENANCE DES APPELS | NOMBRES |
|--|------------|
| Usagers parents | 173 |
| Usagers jeunes | 46 |
| Personnels CJ (éducateurs, ARH, chefs, coordonnateurs, autres) | 89 |
| Autres (famille usager, population générale, organisme communautaire, CLPQS, CLSC, etc.) | 32 |
| Total : | 338 appels |

Les appels sont faits directement à l'agente de liaison. Quoique la plupart d'entre eux proviennent des usagers, les intervenants des centres jeunesse (ARH, éducateurs, chefs de services, coordonnateurs), les CLPQS, les organismes communautaires, et autres sont aussi au nombre des appelants.

Les 338 appels ont eu des motifs variables. Les plus constants sont: la formulation d'une insatisfaction par l'utilisateur (98), l'information/suivis au dossier de l'utilisateur (70 appels), les appels faits par ou vers les intervenants reliés au dossier (54), et la demande d'information (33).

La provenance des appels est majoritairement des usagers «parents» (173), suivis par les intervenants (62) et les usagers jeunes (46), c'est-à-dire majoritairement les jeunes en unité de réadaptation, et les chefs d'équipes, coordonnateurs et autres membres des directions du CJM (27).

Voici un résumé des insatisfactions observées cette année par le comité des usagers.

- Plainte / Insatisfaction ou demande d'information 98
- Attitude de l'intervenant (parti pris, sentiment d'être jugé, non-écouté) 24
- Droit d'être représenté, assisté ou accompagné 19
- Désaccord avec les ententes des visites supervisées 12
- Demande de changement d'intervenants 10
- Compréhension du processus clinique DPJ 8
- Droit de porter plainte 7
- Bris de confidentialité 5
- Abus d'autorité de l'intervenant en charge du dossier 5
- Délai de remise des rapports (Evaluation/orientation) 5
- Perte/Vol d'effets personnels 6
- Désaccord avec le jugement 4
- Désaccord avec le placement 4
- Désaccord avec le signalement 4
- Absence de service (pas d'intervenant au dossier) 3
- Désaccord avec les conclusion de la Table d'orientation/révision 3
- Absence de scolarisation du jeune en hébergement 3
- Désaccord avec le retrait (encadrement intensif) 2
- Complexité des services 2
- Refus de donner de l'information sur l'enfant 2
- Manque de ponctualité de l'intervenant 2
- Allocations familiales 2
- Désaccord avec le PI/PSI 2
- Droit à l'information 2

À la demande de l'utilisateur, l'agente de liaison accompagne celui-ci lors de diverses rencontres. Ces rencontres ont été faites tant entre l'utilisateur et l'agente de liaison, qu'avec les différents acteurs dans le dossier de l'utilisateur. En effet, l'utilisateur est dans ces droits de demander d'être accompagné dans toutes rencontres qui ne sont pas une activité clinique. Ces rencontres sont habituellement des rencontres de mises au point avec l'intervenant concernant l'application des mesures, les rencontres ou les tables d'évaluation ou d'orientation, ou dans des cas plutôt rares, les visites supervisées.

Accompagnement (Motifs)

- Médiation 2
- Rencontre de mise au point 46
- Rencontre pour le PI-PSI 6
- Table d'orientation/révision 9
- Tribunal 2
- Usager- Intervenant 2
- Visite supervisée 4

Les références

Afin d'exister, le comité repose grandement sur le nombre de personnes qui lui réfère des usagers, et aussi sur les personnes ou les organisations vers lesquelles le comité recommande ses usagers. C'est aussi une excellente indication sur où rejoindre facilement des usagers du Centre jeunesse de la Montérégie pouvant bénéficier des services du comité.

Dans un sens comme dans l'autre, le personnel du CJMontérégie est celui avec qui le comité a le plus de contact. Que ce soit avec les chefs, les éducateurs, les agents de relations humaines, les agents des contributions financières aux placements, les intervenants à la réception et au traitement des signalements, ou les responsables de l'accès à l'information, le comité peut définitivement compter sur leur collaboration en tant que partenaire principale afin d'exécuter ses fonctions. Suivant de près au niveau des chiffres, les commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) sont aussi de grands partenaires du comité des usagers.

Plusieurs liens se font également avec les comités des usagers des autres Centres jeunesse du Québec lorsqu'il s'agit d'usagers qui contactent une région alors qu'ils sont desservis par une autre, ou encore s'ils sont desservis par deux régions différentes simultanément, et que les deux comités sont sollicités pour accompagner relativement aux activités de leur territoire respectif.

7. EN CONCLUSION

L'année 2015-2016 fut certainement une année bien remplie pour notre comité. La venue d'une nouvelle agente de liaison, Mme Geneviève Lecours, en mai dernier, un nombre grandissant d'accompagnements de la clientèle, une belle stabilité au sein de notre comité et la venue de 2 nouveaux membres sont les points centraux. Nous avons également pu faire valoir les droits des usagers et encouragé des changements importants au sein des pratiques du Centre Jeunesse. Mme Lecours a entre autre été invité lors d'un comité de gestion de la direction DPJ afin de nommer certains points qui semblaient revenir fréquemment comme insatisfaction. En effet, elle a pu amener à l'attention de la direction que plusieurs délais de remise des rapports (à l'Évaluation/Orientation) ne sont pas respectés, et cause de nombreuses tensions à la clientèle déjà fébrile lors de la venue du verdict de la DPJ sur les mesures à prendre. Les conseils des jeunes ont quant à eux été empreints de beaux projets, d'une belle stabilité dans la plupart des cas. Il est à noter que cette stabilité semble être concomitante avec le support apporté par l'institution. Les campus qui semblent avoir eu plus de difficulté à opérer leurs comités de résidents semblent être ceux où le support des coordonnateurs, chefs d'unités, et éducateurs semblent être moins présents.

Finalement, le grand constat de l'année est que plus la connaissance de la mission du Comité des usagers est connue de la clientèle, plus celui-ci est sollicité pour des services d'accompagnements. Nous entrevoyons donc la possibilité d'avoir recours à une deuxième personne en poste afin de pallier à la demande croissante de la clientèle dans un avenir rapproché.

Lucie Harbec,

Présidente et trésorière du Comité des usagers du Centre Jeunesse de la Montérégie.

8. LE BILAN FINANCIER 2014-2015

a. Comité des usagers

| ENCAISSE AU 31 MARS 2014 | | 32 524 \$ |
|--|-------------------------------|--------------------|
| REVENUS | | |
| Subvention/ASSS | 65 047\$ | |
| Excédent des surplus rapatriés - comités résidents | 0\$ | |
| <i>Total des revenus</i> | | 65 047\$ |
| DÉBOURSÉS | | |
| CONSEILS DES JEUNES | Campus de Chambly | 1 000 |
| | Campus de Longueuil | 1 000 |
| | Campus de St-Hyacinthe | 1 000 |
| | Campus de Valleyfield | 1 000 |
| | <i>Sous-total</i> | 4 000\$ |
| FRAIS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES | Cotisation de l'Alliance | 1 484.00\$ |
| | Activité - conseil des jeunes | 273.65\$ |
| | Frais de déplacement | 4 294.18\$ |
| | Goûter et repas | 2 249.22\$ |
| | Formation | 1 865.77\$ |
| | Frais de péages | 25.21\$ |
| | Frais de représentation | 1 398.51\$ |
| | <i>Sous-total</i> | 11 590.54\$ |
| SALAIRE ET FRAIS D'ACTIVITÉS ¹ | Salaire et charges sociales | 43 031.2\$ |
| | | <i>Sous-total</i> |
| FRAIS DE BUREAU | Fournitures de bureau | 980.37 \$ |
| | Divers | 136.06 \$ |
| | | <i>Sous-total</i> |
| <i>Total des déboursés</i> | | 59 738.19\$ |
| ENCAISSE AU 31 MARS 2015 | | 18 460.05\$ |

